



## présentation aux élections du CE

Par **amandine31**, le **05/07/2011** à **16:00**

Bonjour,

Je souhaite me présenter aux élections du CE de mon entreprise qui vont avoir lieu le 13 septembre 2011.

Mon soucis est que j'ai signé mon contrat de travail le 25 aout 2010 mais que je n'ai commencé à travaillé que le 20 septembre 2010.

est ce que je peux retenir la date du 25 aout 2010 comme date d'entrée et comme celà j'ai les 1 an d'ancienneté nécessaires pour se présenter aux élections? si non, est ce que quelqu'un a le pouvoir de faire une dérogation pour que je puisse quand même me présenter.

Le premier tour des élection est donc le 13 mais le second tour est le 27, n'étant pas syndiquée je me présenterais au 2 eme tour: avec la date du 2nd tour j'ai les 1 an d'ancienneté. Est il nécessaire d'avoir les 1 an d'ancienneté pour le premier tour ou pour le second tour?

Merci par avance pour votre réponse.

Amandine

Par **Paul PERUISSET**, le **06/07/2011** à **10:34**

Bonjour Amandine,

La date d'entrée dans l'entreprise est la date à laquelle le contrat de travail prévoit votre embauche, et non pas la date de signature du contrat.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET